

CONSEIL MUNICIPAL DE COBONNE DU 27/04/2026

Nomination du secrétaire de séance : Dorian MAGNON

Présents : Mathieu BARNIER, Monique FARNIER, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Catherine GONTARD, Cécile GUILLOT, Laurent Minel, Dorian MAGNON, Emilie MAGNON, Angèle PAGLIARO, Thierry RAILLON,

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars : aucune remarque n'est formulée en séance, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Vote : unanimité

2) Compte Financier Unique :

Le compte Financier Unique 2025 est présenté à l'assemblée communale par la secrétaire générale de Mairie. Il présente un excédent de fonctionnement de 33 110,80 euros. Compte tenu de l'excédent de fonctionnement cumulé de 2024 (37 665,16), le résultat de clôture est de 70 775,96 euros.

En investissement, l'exercice se termine par un déficit de 13672,04 euros, compte tenu du déficit cumulé de 2024 (12 856,42 euros) le résultat de clôture est de - 26 528,46 euros. Fin 2025 il y a également 21 934,59 euros d'excédent à réaliser sur les recettes. Le besoin d'investissement (déficit moins l'excédent) est donc de 4 593,87 euros.

La présidence du conseil est alors confiée à Christian GENCEL pour procéder au vote du Compte Financier Unique, Manuel GASCOIN quitte la salle.

Le Compte Financier Unique est adopté à l'unanimité.

3) Affectation des résultats 2025

Après l'adoption du Compte Financier Unique, le conseil décide l'affectation au budget 2026 du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 (excédent de fonctionnement de 70 775,96 euros moins le besoin de financement de la section d'investissement de 4593,07 euros, soit 66 182,09 euros). Il se décompose ainsi : couverture des besoins de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 4593,87 euros, affectation en fonctionnement de la somme de 66 182,09 euros en excédent de fonctionnement reporté.

Vote : unanimité

4) Désignation du représentant du conseil municipal à la Commission locale de la CCVD chargée d'évaluer les transferts de charge :

Manuel GASCOIN est désigné.

Vote : unanimité

4) Commission Communale des Impôts Directs :

Les 12 titulaires sont : Mathieu BARNIER, Monique FARNIER, Christian GENCEL, Catherine GONTARD, Laurent MINEL, Thierry RAILLON, José LOTHE, Michèle GASCOIN, Jean-Paul TRIDON, Richard HEER, Sandrine CANAUX et Magali COSTA.

Les 12 suppléants : Raymond FARNIER, Julien BODENNEC, Franck GENCEL Gérald BARNIER, Raymond VIGNON, Sébastien GAUTIER, Loïc MAGNON, Laurent GONTARD, Valérie MINEL, Raymond BLANC, Cécile MATHIEU et Patrick.

5) Commission de contrôle des listes électorales : Monique FARNIER est élue déléguée du conseil municipal, Catherine GONTARD est sa suppléante.

6) Commission d'appel d'offres :

3 titulaires : Christian GENCEL, Dorian MAGNON, Laurent MINEL

3 suppléants : Thierry RAILLON, Mathieu BARNIER, Cécile GUILLOT.

7) Comité Consultatif d'Action Sociale : 6 membres élus du conseil municipal sont désignés au CCAS : Cécile GUILLOT, Monique FARNIER, Emilie MAGNON, Angèle PAGLIARO, Catherine GONTARD, Thierry RAILLON. 3 personnes non élues sont volontaires pour faire partie du CCAS : Cécile MATHIEU, Raymond FARNIER, Julien BODENNEC.

8) Il est créé une commission municipale d'urbanisme, les participants sont: Emilie MAGNON, Christian GENCEL, Manuel GASCOIN, Thierry RAILLON, Catherine GONTARD, Monique FARNIER,, Cécile GUILLOT, Dorian MAGNON.

Une commission municipale des finances : Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Cécile GUILLOT, Thierry RAILLON, Dorian MAGNON, Laurent MINEL, Mathieu BARNIER.

Une commission municipale voirie : Christian GENCEL, Thierry RAILLON, Dorian MAGNON, Laurent MINEL, Mathieu BARNIER, Monique FARNIER.

Une commission extra municipale vie culturelle et animation : Cécile GUILLOT, Monique FARNIER, Angèle PAGLIARO, Mathieu BARNIER, Emilie MAGNON.

Une commission extra municipale environnement : Mathieu BARNIER, Dorian MAGNON, Thierry RAILLON, Christian GENCEL Laurent MINEL, Emilie MAGNON.

9) Le référent incendie et secours est Christian GENCEL

10) La référente Ambroisie est Emilie MAGNON.

11) Il est proposé une délibération de principe autorisant le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.

Vote : unanimité

12) Le signataire désigné pour les autorisations d'urbanisme au cas où le Maire serait intéressé à la demande (article L 422-7 du code de l'urbanisme) est Mathieu BARNIER.

13) Agence France Locale : délibération d'octroi de garantie.

Vote : unanimité

14) délégations du conseil municipal au maire

vote : unanimité

15) redevance d'occupation du terrain du donjon :

Devant la multiplication des demandes d'occupation du terrain du donjon pour des évènements familiaux et considérant les prestations existantes (tables, bancs, évier avec eau chaude, électricité, toilettes) le conseil municipal décide de rendre payant la réservation du jardin du donjon pour les personnes privées. Le prix sera de 75 euros, ce prix ne s'applique qu'avec l'ouverture du local donnant accès aux prestations. Les associations de la commune continuent à avoir accès gratuitement à ce lieu.

16 le représentant du conseil municipal à l'Agence France Locale est Manuel GASCOIN

17) Agence France Locale : emprunt à long terme.

Le conseil municipal décide d'accepter l'offre d'emprunt à long terme de l'Agence France Locale pour financer le projet de rénovation de la Mairie/école. Cet emprunt est de 250 000 euros pour une durée de 30 ans à 4,35 %, les échéances du prêt sont trimestrielles.

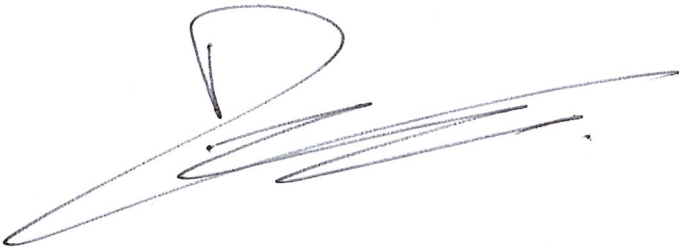
Vote : unanimité.

18 le conseil prend acte de la délocalisation de la salle des mariages dans la salle des fêtes de la commune pour une durée de un an en raison de l'indisponibilité de la Mairie pour cause de travaux.

Vote : unanimité

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à : 23h25

Le secrétaire de Séance
Dorian Magnon



Le Maire
Manuel Gascoin

